

**TRAIL DE NOEL 2019**

**LE REGLEMENT**

**Article 1 : ORGANISATION** : Le Montigny-La Vaupalière Running Club (sigle MVRC) organise le dimanche 15 décembre 2019 à MONTIGNY 76380, la 10ème édition du TRAIL DE NOEL, course en milieu naturel comportant moins de 10% de route bitumée.

**Article 2 : DESCRIPTION** : deux courses sont au programme :

- La principale, longue de 21 km, ouverte aux hommes et femmes licencié(e)s ou non, des juniors

aux masters.

- La seconde, longue de 11,5 km, ouverte aux hommes et femmes licencié(e)s ou non, des cadets

aux masters.

**Article 3 : DEPART ET ARRIVEE** auront lieu devant l’église de Montigny.

**Départ du 21 km = 9h45**

**Départ du 11,5 km = 10h00**

Le chronométrage sera effectué par voie électronique. Il appartient à chaque coureur d’assurer correctement la fixation de son dossard en préservant les données techniques des puces électroniques qui ne doivent ni être pliées ni être transpercées.

Un SAS de départ avec une zone tampon sera mis en place devant la ligne de départ.

Les vestiaires, non surveillés, toilettes et douches = stade de football près de l’aire de départ/arrivée.

Nouveauté 2019 : un service « CONSIGNE » sera disponible ; Prévoyez un sac.

**Article 4 : LES DOSSARDS**

- Une bande de couleur différenciera les dossards féminins des dossards masculins.

LE RETRAIT DES DOSSARDS se fera près de l’aire de départ/arrivée le samedi 14 décembre 2019 entre 15h00 et 18h00 et le dimanche 15 décembre 2019 de 8h00 à 9h30. Chaque concurrent devra prendre connaissance de son numéro de course sur les panneaux prévus à cet effet sur place avant de se présenter au retrait du dossard.

*Tout engagement est personnel. Aucun transfert d’inscription n’est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L’organisateur décline toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation.*

**Article 5 : LES PARCOURS**

Ils seront identifiés par de la rubalise et des fléchages directionnels. Les principaux carrefours et intersections de route seront protégés par des signaleurs. Avant le départ, chaque concurrent devra avoir pris connaissance des parcours qui seront affichés sous la tente d’accueil. L’organisation se réserve la possibilité de modifier les tracés dans le cas ou certaines circonstances risqueraient de mettre en danger la santé des concurrents.

Dans le cas de conditions météorologiques particulières, l’organisation se réserve le droit d’annuler les épreuves ; Dans ce cas les droits d’inscription restent acquis à l’organisation.

### Article 6 : INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES et DROIT D’INSCRIPTION :

### - Inscription par internet sur le site [www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr) avec marche à suivre et paiement sécurisé en ligne :

### Clôture des inscriptions le mardi 10 décembre 2019 à minuit.

### - Inscription par courrier en utilisant le bulletin individuel disponible sur le site [www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr)

### Date limite de réception des inscriptions par courrier le samedi 7 décembre 2019.

### Tarif d’inscription 11,5 ou 21 km = 15 €uros

### Article 7 : INSCRIPTIONS COLLECTIVES CLUBS ET ASSOCIATIONS :

### Uniquement par courrier dans le cas des inscriptions groupées et à partir de 10 participants, le montant de l’inscription sera de 14 € dès le premier engagé.

### Le bulletin d’engagement collectif est disponible sur le site [www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr) avec marche à suivre.

### Date limite de réception des inscriptions par courrier le samedi 7 décembre 2019.

### Article 8 : CERTIFICATION MEDICALE

### CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE : Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l’organisateur et ce, dès la demande d’inscription par internet ou par courrier :

### ● D’une licence ATHLE COMPETITION ou ATHLE ENTREPRISE ou ATHLE RUNNING, délivrée par la FFA ou d’un « pass’ J’aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

### Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

### ● ou d’une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

### ● ou d’un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

### ● Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s’ils sont détenteurs d’une licence compétition émise par une fédération affiliée à l’IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l’authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S’il n’est pas rédigé en langue française, une traduction doit être fournie.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

**Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.**

**En cas de non-participation, le montant de l’inscription est définitivement acquis à l’organisateur, quel que soit le motif invoqué.**

**Article 9 : ASSURANCE** : chaque participant déclare pouvoir attester de sa couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation. Nous vous laissons le soin de contracter toute assurance complémentaire. Le MVRC déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve mais se décharge de toute responsabilité en cas d’accident, de vol ou de dommages corporels.

**Article 10 : SERVICE MEDICAL** : Deux médecins + une infirmière et une équipe de secouristes seront présents sur l’aire de départ/arrivée et interviendront sur le parcours en cas de besoin. Un service ambulance sera également disponible sur le site.

Deux kinésithérapeutes seront également consultables sur place.

**Article 11 : RAVITAILLEMENT** : conformément à l’esprit trail, chaque concurrent doit assurer en course son alimentation liquide et solide. Toutefois, l’organisation proposera de quoi s’alimenter sur l’aire de départ/arrivée qui se situe au cœur du village de Montigny. Conformément aux directives de l’ONF, il n’y aura pas de ravitaillement sur le parcours forestier.

**Article 11 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES** : un bon d’achat récompensera les trois premiers scratch de chaque course, hommes et femmes, mais sans cumul possible avec le classement par catégorie.

Le premier de chaque catégorie (homme et femme) recevra un bon d’achat.

Les 1600 premiers inscrits des deuxcourses confondues, recevront un lot souvenir floqué du trail de noël dès le retrait du dossard le samedi ou le dimanche.

Les résultats complets seront disponibles dès que possible sur les sites internet :

- [www.montignyrunningclub.fr](http://www.montignyrunningclub.fr)

- [www.cb2000.fr](http://www.cb2000.fr)

- www.normandiecourseapied.com

**Article 12 : L’ETHIQUE** : chaque participant au Trail de Noël s’engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. La liste n’est pas limitative et toute transgression à l’esprit trail sera sanctionnée de mise hors course.

**Référent de l’organisation : François LANGLOIS** [mvrc.francois.langlois6@orange.fr](mailto:mvrc.francois.langlois6@orange.fr)

**Consultant sportif de l’épreuve : Pascal MORICE**

**Directeur de course : Jean-Luc LEFEBVRE**

**Directeur médical : Docteur Michel JAVOIS assisté du Docteur Virginie BERARD**

**Speaker : Robert GARITO**